

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2016

		Prés.	Abs exc.	Abs			Prés.	Abs exc.	Abs
Ludovic BUISSON	Maire	X			Bruno CARPENTIER	CM		X	
François LAURENT	Adj	X			Ghislaine ROGER	CM	X		
Christine DAVAL	Adj	X			Stéphane CARRERAS	CM		X	
Jean-Paul COMBE	Adj	X			Jean AUBERT	CM	X		
Irène CARRERAS	Adj	X			Pierre BEAU	CM		X	
Ludovic POYET	CM	X			Cindy DUBIEN	CM	X		
Stéphanie BOUCHARD	CM	X			Antoine GUIRAUD	CM	X		
Nicolas ROLLAND	CM	X			Secrétaire élu pour la séance : Monsieur François LAURENT				
M. Pierre BEAU donne pouvoir à François LAURENT									
M. Stéphane CARRERAS donne pouvoir à Christine DAVAL									
Sur Convocation du Maire en date du 22 mars 2016									

Le compte-rendu du Conseil municipal du février 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Budgets 2016 – affectation de résultats
- Taux des impôts locaux 2016
- Camping Municipal – tarifs 2016
- Tarifs eau et assainissement 2016
- Versement de la subvention au CCAS
- Programme voirie 2016
- Restructuration de la mairie et du Centre Culturel : choix du maître d'oeuvre
- Divers

Approbation des comptes de gestion : Budget général et budgets annexes

Monsieur le Maire présente au Conseil les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière, accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer. Il permet ensuite au conseil de s'assurer que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE les comptes de gestion de l'exercice 2015,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par Madame la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserves de sa part.

COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2015, BUDGET PRIMITIF 2016 et affectation de résultats:

Dépenses de Fonctionnement :

Libellé	BP 2015 Crédits ouverts (DM+ RAR 2014)	CA 2015 Mandats émis 2015	Budget primitif 2016
011 Charges à caractère général	130 503.28	130 002.98	129 924.00
012 Charges du personnel	260 106.00	259 439.37	251 466.00
65 Autres charges gestion courante	138 933.00	138 760.11	131 033.00
66 Charges Financières	17 911.34	17 910.75	16 500.00
67 Charges exceptionnelles	2 954.00	2 833.31	2 000.00
023 Virement à la section d'investissement	193 883.38		222 869.29
TOTAL DES DEPENSES	744 291.00	548 946.52	753 792.29

Recettes de Fonctionnement :

Libellé	BP 2015 Crédits ouverts (DM+ RAR 2014)	CA 2015 Titres émis 2015	Budget primitif 2016
013 Atténuations de charges	25 500.00	34 065.41	14 000.00
70 Produits des services	69 500.00	72 429.99	75 145.00
73 Impôts et taxes	401 371.00	411 840.00	416 371.00
74 Dotations et participations	159 920.00	146 050.00	144 300.00
75 Autres produits gestion courante	73 000.00	74 344.54	75 000.00
77 Produits exceptionnels	15 000.00	15 452.41	28 976.29
TOTAL DES RECETTES	744 291.00	754 182.90	753 792.29

Dépenses d'Investissement :

Libellé	BP 2015 Crédits ouverts (DM+ RAR 2014)	CA 2015 Mandats émis 2015	Budget primitif 2016
20 Immobilisations incorporel.	9 100.00	9 088.22	0.00
21 Immobilisations corporelles	146 361.26	118 179.00	82 985.00
23 Immobilisations en cours	107 416.64	43 217.24	209 383.90
16 Remboursement d'emprunt	224 460.00	208 085.16	49 800.00
Déficit d'investissement reporté du Compte Administratif 2014	371 245.10		
Déficit d'investissement reporté du Compte Administratif 2015			166 336.15
Restes à réaliser 2015	26 277.90		25 000.00
040 opérations patrimoniales	13 431.82	13 431.82	
TOTAL DES DEPENSES	872 014.82	392 001.44	533 505.05

Recettes d'investissement :

Libellé	BP 2015 Crédits ouverts (DM+ RAR 2014)	CA 2015 Titres émis 2015	Budget primitif 2016
Restes à réaliser 2015	244 200.00		0.00
13 Subvention d'investissement	318 230.00	188 745.29	78 500.00
16 Emprunt et dettes assimilées	30 945.01	100 000.00	0.00
10 Dotations Fonds divers Réserves	80 000.00	59 208.67	26 899.38
1068 Affectation de résultat l'investissement 2015	235 524.61	235 524.61	
1068 Affectation de résultat l'investissement 2015			205 236.38
021 Virement de la section de fonct.	193 883.38		222 869.29
041 opérations patrimoniales	13 431.82	13 431.82	
TOTAL DES RECETTES	872 014.82	596 910.39	533 505.05

TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2016

Comme chaque année, le Conseil Municipal examine les taux de la part communale des impôts locaux, comprenant la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2016,

le Taux de la Taxe d'Habitation reste à 4.18%,

la Taxe Foncière sur le Bâti reste à 9.60%,

la Taxe Foncière sur le non-bâti reste à 34.93 %,

INSCRIT les recettes en découlant au budget communal pour 2016 ;

EAU ET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2015, BUDGET PRIMITIF 2016 et affectation de résultats:

Dépenses d'Exploitation :

Libellé	BP 2015 Crédits ouverts (DM+ RAR 2014)	CA 2015 Mandats émis 2015	Budget primitif 2016
011 Charges à caractère général	29 500.00	27 015.01	27 100.00
012 Charges du personnel	50 000.00	50 000.00	53 000.00
014 Atténuation de produits	19 000.00	16 364.00	17 000.00
65 Autres charges gestion courante	1 000.00	1 379.30	1 400.00
66 Charges Financières	0.00	0.00	
67 Charges exceptionnelles	0.00	0.00	
023 Virement à la section d'investissement	155 934.47	0.00	169 116.72
042 Opération d'ordre entre section	14 122.50	16 360.00	16 360.00
TOTAL DES DEPENSES	269 556.97	111 118.31	283 976.72

Recettes d'Exploitation :

Libellé	BP 2015 Crédits ouverts (DM+ RAR 2014)	CA 2015 Titres émis 2015	Budget primitif 2016
70 Ventes de produits	118 650.00	113 094.68	114 500.00
74 Subventions d'exploitation	0.00	0.00	0.00
77 Produits exceptionnels	200.00	1 194.25	1 200.00
042 Opérations d'ordre entre section	21 832.03	21 832.03	21 832.03
Excédent d'exploitation reporté de 2013	128 874.94	0.00	
Affectation de l'excédent global d'exploitation de 2015			146 444.69
TOTAL DES RECETTES	269 556.97	136 120.96	283 976.72

Dépenses d'Investissement :

Libellé	BP 2015 Crédits ouverts (DM+ RAR 2014)	CA 2015 Mandats émis 2015	Budget primitif 2016
20 Immobilisations incorporelles	30 000.00	1320.00	20 000.00
21 Immobilisations corporelles	100 000.00	4 498.80	0.00
23 Immobilisations en cours	30 000.00	0.00	407 640.00
16 Remboursement d'emprunt	0.00	0.00	0.00
040 Opération d'ordre entre section	21 832.03	21 832.03	21 832.03
041 Opérations patrimoniales	0.00	5 994.35	
Déficit d'investissement reporté du Compte Administratif 2014	8 687.40		
Déficit d'investissement reporté du Compte Administratif 2015			7 432.90
TOTAL DES DEPENSES	190 519.43	33 645.18	456 904.93

Recettes d'investissement :

Libellé	BP 2015 Crédits ouverts (DM+ RAR 2014)	CA 2015 Titres émis 2015	Budget primitif 2016
10 Dotation fonds divers réserves	12 687.40	12 545.33	8 582.90
13 Subvention d'investissement			70 000.00
16 Emprunts et dettes assimilées	7 775.06		195 082.81
Affectation de résultat au financement de l'investissement	0.00	0.00	
021 Virement de la section de fonct.	155 934.47	0.00	169 116.72
Opérations d'ordre entre section	14 122.50	16 360.00	14 122.50
Opérations patrimoniales	0.00	5 994.35	
Affectation excédent global d'investissement			
TOTAL DES RECETTES	190 519.43	34 899.68	456 904.93

EAU ET ASSAINISSEMENT - Tarifs 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'article 13.11 de la loi n° 92.3 du 3.1.92 prescrivant les modalités de facturation de l'eau « dans le délai de 2 ans à compter de la publication de la présente loi, toute facture d'eau comprendra un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné à un service de distribution d'eau et pourra en outre comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume, compte tenu des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement »

Le Conseil Municipal,

L'exposé de son Président entendu, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs EAU et ASSAINISSEMENT pour l'année 2016.

Les tarifs restent à : 1.30 Euro le m3 d'eau

1.05 Euro lem3 redevance pour l'assainissement

27.50 Euros le montant par abonné, calculé en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement.

DIT que viendront s'y ajouter les redevances des organismes publics.

PRECISE que ces tarifs pourraient être soumis à la T.V.A en vigueur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015
LOTISSEMENT « LES OREADES »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R 241-16 à 33,

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif 2015 du Lotissement « LES OREADES », établi par M. Ludovic BUISSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, APPROUVE à l'unanimité :

1 Déficit de fonctionnement de 87 623.15 euros
1 Déficit d'investissement de 3 474.81 euros

Camping Municipal - Tarifs 2016

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de fixer les tarifs du terrain de camping municipal à partir du 1er avril 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les tarifs.

Le Conseil Municipal, l'exposé de son Président entendu, après en avoir délibéré,

RAPPELLE les tarifs journaliers suivants du 1er avril 2016 au 14 avril 2017 :

1 Emplacement (tente, caravane, hamac...) + voiture = 4 € par nuitée et par personne de plus de 13 ans

1 Emplacement + camping-car = 6 € par nuitée et par personne de plus de 13 ans

Branchement électrique : 2.50 €

Du 1er avril au 15 octobre 2016 :

- garage mort : 3 €

Du 16 octobre 2016 au 14 avril 2017 :

- garage mort : 1 €

CONSERVE le principe d'une tarification sur 6 mois, payable par mensualité, pour laquelle les usagers auront la faculté d'opter :

- forfait pour un couple 729 € soit par mois 122 €

- forfait pour personne seule 558 € soit par mois 93 €

CAUTION pour gens de passage 200 € ou pièce d'identité

Stipulant que toute personne supplémentaire devra payer le tarif journalier, soit 4 €.

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1er avril 2016.

Les enfants de moins de 13 ans paient demi-tarif.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de 4 000 € au CCAS.

Cette somme a été inscrite au Budget communal de l'exercice 2016, article 657362.

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité le versement de la subvention de 4 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre de l'année 2016.

Les Crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de l'exercice en cours article 657362

Programme de voirie 2016

Réfection de la chaussée VC n°6 « Rue des Rives du Lignon du n°1 à n°12

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la chaussée de la Voie Communale n°6 « Rue des Rives des Rives du Lignon du n°1 à n°12.

Après ouverture des plis suite à la consultation d'entreprises et après examen des offres,

Monsieur le Maire,

PROPOSE de retenir le Devis de la SARL SEVAL CHAZELLE TP d'un montant de 26 775.00 HT.

Ouï cet exposé, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le devis proposé par la SARL SEVAL CHAZELLE TP d'un montant HT de 26 775.00 €.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2016.

RAPPELLE que ces travaux de voirie bénéficient d'une subvention d'investissement pour études et travaux du Conseil Général.

Restructuration de la Mairie et du Centre Culturel

Mission Avant-Projet « Choix de l'Architecte »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un architecte afin d'élaborer un avant-projet relatif à la restructuration de la mairie et du Centre culturel.

Monsieur le Maire rappelle que le Centre culturel est un bâtiment très énergivore et nécessite d'importants travaux d'étanchéité, d'isolation et de mises aux normes (accessibilité, sécurité,...).

Après consultation, Monsieur le Maire propose de confier cette mission aux Architectes Justine THEVENON et Emmanuel CREMONESE pour un montant de 6 000 € HT.

La mission avant-projet comprendra les points suivants :

- Redessin de l'Etat des lieux avec actualisation des plans,
- Modélisation du projet en 3D,
- Diagnostic fonctionnel, thermique, stabilité de la structure et analyse de la conformité aux normes d'accessibilité PMR, de sécurité incendie et d'hygiène alimentaire,
- Esquisses du projet envisagé,
- Avant-Projet,
- Estimation du montant des travaux sur la base de l'avant-projet,
- Proposition d'un planning des travaux.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, de confier cette mission avant-projet aux Architectes Justine THEVENON et Emmanuel CREMONESE pour un montant de 6 000 € HT.

Adhésion au groupement de commande départemental d'achat de prestation d'isolation des combles perdus des bâtiments publics

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes de prestations d'isolation des combles perdus des bâtiments publics pour ses besoins propres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations d'isolation des combles perdus des bâtiments publics,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- 1) Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestation d'isolation des combles perdus des bâtiments publics,
- 2) Autorise Monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement après éventuelles adaptations pour tenir compte des observations qui pourraient être formulées par les services de l'Etat,
- 3) Autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,
- 4) Décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Enseigne Pharmacie de la Source Participation aux frais électriques

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention a été signée avec Monsieur ZAPATA, propriétaire de la Pharmacie de la Source concernant l'installation d'une enseigne lumineuse sur le bâtiment communal situé Route de St Just.

Dans cette convention, il est précisé que la mise à disposition est consentie à titre gracieux et Monsieur ZAPATA aura à sa charge l'ensemble des dépenses occasionnées par le fonctionnement de cette enseigne lumineuse.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur ZAPATA a fait installer un sous compteur et qu'un relevé a été effectué le 20 février 2016.

L'index indique 277 KW. Après calcul, la participation électrique de Monsieur ZAPATA s'élève à 33.50 €.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VALIDE la participation électrique d'un montant de 33.50 €.

Ont signé au registre tous les membres présents,

CERTIFIE,

Fait à SAIL-SOUS-COUZAN, le 29 mars 2016

Le Maire,
Ludovic BUISSON

